

Lyon Décideurs

01/04/2026

Les experts-comptables décortiquent la loi de finances

Promulguée le 19 février, la loi de finances a été analysée sous toutes ses coutures par Arielle Nowak. L'expert-comptable iséroise a présenté les principales mesures et leurs implications pour les professionnels comme pour les particuliers. Parmi les évolutions marquantes figurent l'actualisation du barème de l'impôt sur le revenu, la création du nouveau régime du bailleur privé ou encore le doublement du plafond de la réduction d'impôt « Coluche ». Mais l'une des mesures les plus significatives concerne le renforcement du dispositif d'apport-cession. *« Jusqu'à présent, si une holding revendait ses titres dans un délai de trois ans, elle devait réinvestir au moins 60 % du produit de cession dans une activité éligible afin de conserver le bénéfice du report. Désormais, ce seuil de réinvestissement est porté à 70 %, renforçant ainsi les exigences attachées au dispositif. »*

Écomédia

01/04/2026

L'Ordre et le tribunal de commerce au service de la prévention

À l'occasion de la signature d'une charte de partenariat avec le tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse, le mardi 24 mars, l'Ordre des experts-comptables a organisé, en collaboration avec la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Lyon-Riom, une conférence consacrée à la prévention des difficultés économiques des entreprises. *« Lorsque le dirigeant perd sa lucidité face aux difficultés, c'est là que le rôle de l'expert-comptable prend tout son sens »,* a souligné François Desprat, président d'honneur du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires. Fruit de cinq années de travail, cette charte vise à lever les réticences encore associées au tribunal de commerce et à renforcer la coopération entre les experts-comptables et les institutions.

On parle de nous dans les médias

L'Information agricole du Rhône

09/04/2026

Facturation électronique : l'Ordre au soutien des dirigeants

Face aux inquiétudes des entreprises concernant la facturation électronique, l'Ordre des experts-comptables Aura et la Direction régionale des finances publiques ont organisé, le 2 avril à Charbonnières-les-Bains, une matinée d'information réunissant une cinquantaine de participants. L'objectif : présenter les principales échéances ainsi que les modalités concrètes de la réforme. *« Il existe une véritable opportunité de modernisation des processus liés à la facturation, ainsi qu'à l'organisation même de l'entreprise. Les sociétés peuvent espérer un meilleur pilotage du fait de ces outils centralisés et d'informations plus fluides »,* ont ainsi rappelé les porte-parole des deux instances.

L'Éveil de la Haute-Loire

01/04/2026

Facturation électronique: les experts-comptables au rendez-vous de la transition

Alors que la généralisation de la facturation électronique approche à grands pas, de nombreuses entreprises ne sont toujours pas prêtes à engager cette transition majeure, certaines allant même jusqu'à *« ne pas se sentir concernées »*. Une situation que Laurence Biboud, vice-présidente de l'Ordre, qualifie de *« tendance inquiétante »*. Pourtant, les professionnels du chiffre se préparent à cette évolution depuis maintenant quatre ans afin d'accompagner les entreprises dans sa mise en œuvre. *« Il faut voir cette réforme comme une opportunité, pas comme une contrainte. Dans les entreprises, cela permettra notamment un vrai recentrage sur le cœur du métier. »*

Quelques chiffres

D'avril à juin, on dénombre:

X 24 articles ou interventions de l'Ordre Aura